

VILLE DE HAGUENAU

**RÉSUMÉ NON
TECHNIQUE**

Rapport de présentation du PLU

PARTIE XV - Résumé non technique

Afin de faciliter la compréhension du PLU, et conformément à l'article R 123-2-1 du Code de l'urbanisme, un résumé non technique des éléments du Rapport de présentation est présenté.

I . LES GRANDS ENJEUX DE LA COMMUNE DE HAGUENAU

A) - Au regard du diagnostic

Le diagnostic est établi au regard des prévisions économiques et démographiques et d'un certain nombre de besoins connus par ailleurs.

Les principaux enseignements du diagnostic du PLU montrent que Haguenau bénéficie d'atouts économiques incontestables, avec une progression de l'emploi industriel et de service et la présence d'établissements dynamiques. La ville est un pôle commercial majeur à l'échelle de l'Alsace du Nord, tirée par la croissance de la population, son positionnement géographique et son accessibilité.

L'image industrielle reste attachée à la ville, mais son développement se fait aujourd'hui bien plus sur les emplois de service. Malgré leur croissance, ces activités sont encore sous-représentées par rapport à l'ensemble du département. Le secteur commercial a bénéficié de l'extension du Taubenhof, mais la zone s'esouffle et manque de capacités d'extension. Les quartiers périphériques manquent de pôles commerciaux de proximité, supports avec les équipements et les services quotidiens d'une vie de quartier.

Le principal problème pour le développement économique est lié à l'absence de foncier disponible pour l'installation de nouvelles activités ou le développement des entreprises existantes, notamment industrielles.

Dans le champ de l'habitat, le nombre de logements de la commune est dans la moyenne départementale. Haguenau souffre d'un manque de logements aidés important que les petites opérations dans la ville existante n'ont pas contribué à faire augmenter.

La diversité des logements présents a permis la présence d'une population plutôt jeune. Les perspectives démographiques montrent que la croissance de la commune va se poursuivre et situent les besoins en logements à des niveaux importants, chiffrés à 230-250 logements par an au minimum.

La ville bénéficie d'une excellente accessibilité par les infrastructures routière et les transports ferroviaires, mais souffre de problèmes d'organisation du réseau de voie en interne, avec des quartiers mal reliés entre eux notamment au sud-est du centre-ville. L'absence de lien entre le nord-ouest et le sud-est du territoire de l'Alsace du Nord se fait sentir au centre-ville, qui pâtit du trafic de transit.

B) - Au regard de l'environnement¹

L'état initial de l'environnement précise les enjeux environnementaux du territoire sous trois angles :

- **santé publique** : qualité de l'air, changements climatiques liés à l'effet de serre, qualité de l'eau, risques, bruit, déchets ;
- **ressources naturelles** : sol et sous-sol, énergie ;
- **patrimoine naturel et cadre de vie** : paysages naturels, milieux naturels, biodiversité et fonctionnement écologique, nature en ville.

Pour chaque thématique, il rappelle :

- les objectifs de protection nationaux, communautaires et internationaux ;
- les caractéristiques de l'état initial, en faisant l'état des connaissances et ressources informatives utilisées ;
- les perspectives de son évolution et les conséquences qu'aurait un prolongement de ces tendances dans un scénario «au fil de l'eau»².

En résumé, étant donné le niveau de développement prévu et de la sensibilité du territoire, les principaux enjeux environnementaux dans la commune de Haguenau sont les suivants :

1. Le maintien du fonctionnement hydraulique du territoire et l'amélioration de la qualité des cours d'eau :

Le réseau hydrographique très dense entraîne un risque d'inondation essentiellement généré par les débordements de la Moder, alors que la saturation du réseau d'assainissement implique lui plutôt des inondations de caves. Bien que les efforts récents en matière d'assainissement aient permis de limiter les pollutions chroniques des cours d'eau, la mauvaise qualité écologique de la Moder pose la question de la gestion des eaux pluviales dans le développement futur de la commune.

La présence d'exutoires naturels (cours d'eau et réseau de fossés) représente une opportunité pour limiter les rejets dans le réseau d'assainissement et ses dysfonctionnements en période de fortes pluies. La connaissance des zones inondables et l'aménagement du canal de décharge de la Moder permettent de limiter l'exposition de la population aux risques d'inondation.

Dans un contexte de changements climatiques et d'épisodes orageux de plus en plus fréquents, l'enjeu en matière de risques naturels sur la commune réside ainsi principalement dans la préservation des cours d'eau et fossés, comprenant les champs d'expansion de crues en amont et en aval de la zone urbanisée et le réseau de fossés. La limitation de l'imperméabilisation des sols et la gestion des eaux de pluie en amont du réseau de collecte doit permettre par ailleurs de prévenir en amont le ruissellement urbain.

1. Cf. Partie « État Initial de l'Environnement »

2. Chaque chapitre de l'état initial de l'environnement est conclu par une partie intitulée «les perspectives d'évolution au fil de l'eau». Cette partie a pour objet de définir un scénario tendanciel de référence, qui s'obtient en prolongeant les tendances actuelles. Il correspond aux évolutions du territoire communal en l'absence de projet de Plan Local d'Urbanisme. Le projet du PLU de Haguenau n'est pas de reprendre le «fil de l'eau».

2. La préservation de la richesse écologique de cette ville-clairière et du maintien de son fonctionnement écologique :

La situation de clairière de Haguenau au sein d'un grand massif forestier et la pré-sence d'un réseau hydrographique dense confèrent au territoire une très grande richesse écologique en termes d'espèces et de milieux ainsi qu'une responsabilité particulière dans la conservation de certains d'entre eux. La présence des sites Natura 2000 (Oiseaux et Habitats) favorise par ailleurs la conservation des habitats communautaires.

La présence d'espèces protégées¹ et de sites d'intérêt communautaire (Zones Humides Remarquables, pelouses sèches) sur la commune soulève des enjeux d'aménagement pour conserver les noyaux de population.

Les grands espaces forestiers (en grande partie classés Natura 2000), le réseau hydrographique (Moder, Brumbach, fossés...), les ripisylves et les milieux prairiaux humides, jouent un rôle prééminent dans le fonctionnement écologique du territoire, tant à l'échelle locale que régionale. Le grignotage des lisières forestières et les risques de cloisonnement des corridors écologiques posent la question de la pérennité de ce bon fonctionnement, notamment en tissu urbain.

Les enjeux pour le territoire consistent à maintenir et restaurer ces corridors (trame verte et bleue).

3. La maîtrise de la pollution de l'air et de la production de gaz à effet de serre liées aux déplacements automobiles :

La production de gaz à effet de serre (GES) et la pollution de l'air sont marquées par le transport routier. Ces pollutions sont liées à la situation de carrefour routier de la commune et à une forte utilisation de la voiture par les Haguenoviens. Des points de dépassement des normes de qualité de l'air (très localisés aux secteurs de proximité de trafic routier) pose la question d'une maîtrise des circulations auto-mobiles au sein de la commune.

Enjeu renforcé par les perspectives d'augmentation du nombre d'habitants et d'activités sur la commune, les nuisances sonores liées au trafic et de la pollution de l'air impliquent de réduire la part de l'automobile dans les déplacements internes à Haguenau et d'écarter le trafic de transit du centre-ville. Délestant le centre-ville, l'enjeu de la création de la VLS suppose par ailleurs de gérer l'augmentation de l'usage de la voiture que provoque inévitablement l'offre d'une nouvelle voie.

Le caractère très urbanisé du territoire entraîne également de fortes émissions de gaz à effet de serre en lien avec les rejets de combustion d'énergies fossiles pour le chauffage résidentiel. La recherche d'efficacité énergétique permet de réduire ces émissions (forme urbaine compacte, mise aux normes du parc ancien...). Le massif forestier de Haguenau semble être un double atout pour le territoire : stocker du CO2 et fournir une énergie locale non fossile (bois-énergie).

1. *Armeria elongata ; chiroptères dont le Murin à oreilles échancrées ; papillons dont Azurés des paluds et de la sanguisorbe ; batraciens ; Lucane cerf-volant ; Pic noir ; etc*

4. L'optimisation de la consommation foncière :

En matière de ressources naturelles, le sol apparaît comme le plus menacé. Lors des trente dernières années, le développement de l'urbanisation (lotissements et zones d'activités) a généré à Haguenau une importante consommation de sols, impliquant une forte pression sur les espaces agricoles et naturels. La consommation foncière dans le tissu urbain et dans les grandes extensions doit être maîtrisée et optimisée.

II. LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES DE HAGUENAU, NOTAMMENT AU REGARD DE L'ENVIRONNEMENT¹

Le PADD pose les objectifs généraux des politiques traduites et mises en cohérence sur le territoire communal par les orientations d'aménagement et le règlement du PLU. Il vise à assurer le rôle et la place de Haguenau au sein de son agglomération et du territoire de l'Alsace du Nord en fixant des objectifs de maintien et de développement de l'emploi, du commerce et du logement sur son territoire pour rester le pôle structurant essentiel entre Karlsruhe au nord et Strasbourg au sud. Il s'appuie pour ça sur l'excellence de ses équipements et de l'offre disponible sur Haguenau en matière d'équipements de toutes sortes : loisirs, administratif, hospitalier, universitaire.

Il cherche à renforcer les capacités d'accueil des quartiers existants les mieux desservis tout en prévoyant en parallèle des zones d'urbanisation future pour compléter la réponse aux besoins des habitants, le temps que ces quartiers existants commencent à produire leur part de développement de la ville.

A travers diverses politiques, il fixe l'objectif de valorisation et de qualité des entrées en ville, pour renforcer le dynamisme et l'attractivité de Haguenau.

Dans cette logique, il cherche à mobiliser les friches comme Thurot ou la Vieille Île, aux côtés des secteurs de renouvellement urbain. Il pose la nécessité absolue de répondre aux besoins en foncier des entreprises, et notamment ceux des industries présentes ou encore du commerce. Parallèlement, il fixe des objectifs en matière de déplacements, pour qu'Haguenau reste une ville accessible et donc attractive : réorganisation de la desserte interquartiers, utilisation renforcée des lieux desservis par les transports collectifs comme le pôle des gares.

Outre les objectifs en matière d'environnement regroupés ci-après, il fixe comme objectif la nécessité de développer l'habitat et de diversifier l'offre en logements pour que chacun puisse trouver à se loger en fonction de ses besoins et de ses capacités. Le logement aidé est l'une de ses priorités pour rattraper le retard de la ville au regard des objectifs législatifs de 20 % du parc de logements.

Outre les objectifs de réorganisation des déplacements automobiles entre quartiers, le PADD insiste beaucoup sur le recours aux modes alternatifs à l'automobile et fixe les objectifs des politiques en faveur du vélo et des piétons. Il fait le choix

I. Cf. Les parties « Projet d'Aménagement et de Développement Durables » et « Explication des choix du PADD »

d'un développement fortement lié aux possibilités de desserte par les bus ou le train, aujourd'hui ou demain.

Le numérique est un champ balbutiant pour les PLU, mais le PADD impose néanmoins un effort soutenu en faveur des télécommunications numériques, en priorité en faveur du développement économique dont il est une composante aujourd'hui indispensable.

Le développement du commerce fait partie des priorités du PADD, autour du centre-ville, du Taubenhof et d'une présence renforcée dans les quartiers existants et futurs, pour les doter de pôles de quartier.

Face au défi du développement durable, le PLU poursuit la démarche de réduction des zones d'extension en ajustant celles-ci aux besoins de la ville, au regard aussi du potentiel des quartiers existants et des enjeux environnementaux. Il en fait un objectif en soi en fixant une part minimale de réduction à atteindre au regard du POS précédent.

Il fait de la modération de la consommation foncière un élément transversal de l'encadrement réglementaire des bâtiments à venir d'habitation comme d'équipement, d'activité ou de commerce.

1. Le PADD, au regard plus spécialement de l'environnement :

Les choix en matière d'urbanisation et de développement se sont fortement appuyés sur les critères environnementaux afin d'élaborer un scénario en réponse aux enjeux du développement durable du territoire le plus adapté possible du point de vue environnemental.

Tout au long du processus d'élaboration, les choix ont été opérés au regard des incidences prévisibles sur l'environnement et un certain nombre de **projets ont été écartés ou ajustés au regard de l'importance de leurs incidences négatives** sur le fonctionnement écologique du territoire et la biodiversité.

Par exemple, des projets de zones d'activités ont été écartés au regard de l'enjeu de conservation des espaces boisés, des milieux favorables aux batraciens ou de l'enjeu Armérie. Suite aux réunions avec les associations et de concertation, des projets de réserve foncière à vocation d'habitat (long terme) ont été écartés au regard de l'enjeu de l'optimisation du foncier.

Au regard des enjeux environnementaux et de développement, les choix retenus par la Commune pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables s'articulent autour de 3 axes :

1.1. Haguenau, pôle d'équilibre :

Pour conforter le rôle d'Haguenau comme pôle d'équilibre et de développement de l'Alsace du Nord, la Commune a fait le choix de renforcer son caractère dans les domaines culturels, sportifs et de loisirs par des équipements nouveaux et une offre événementielle et culturelle originale.

Haguenau doit être également une ville accessible depuis notamment les bourgs et les villages de l'Alsace du Nord. Écarter le trafic de transit, améliorer l'accessibilité pour tous les modes de déplacements des pôles d'emplois communaux, des quartiers résidentiels, de l'offre commerciale et en particulier du centre-ville commerçant sont au cœur de la démarche de la Ville.

1.2. Haguenau, un « mode de ville » :

La Ville entend par ailleurs valoriser ses atouts : la proximité, la convivialité et la solidarité, l'emploi, l'environnement.

Cela se traduit notamment par l'accès aux équipements, les efforts d'aménagement dans les quartiers comme en centre-ville, la création d'espaces verts et de ren-contre, la poursuite d'une urbanisation qui intègre la mixité sociale.

Le maintien d'une activité économique diversifiée, y compris de production, est un enjeu essentiel pour l'équilibre de tout le territoire de l'Alsace du Nord. La ville de Haguenau veillera à garder, voire à renforcer son attractivité économique par une offre foncière et immobilière adaptée, par la qualité de ses infrastructures, tout en veillant au plus grand respect de l'environnement. C'est le sens donné à la dé-marche du « plan de mise en valeur de l'environnement » qui vise, à travers notam-ment le développement économique, à trouver les conditions d'une meilleure prise en compte de l'environnement et même à renforcer la richesse et le fonctionnement des différents milieux et des différentes espèces présents sur le territoire de Haguenau.

1.3. Haguenau, une ville compacte et tournée vers le développement durable :

Haguenau dispose, en plus, de réserves de redéploiement urbain situées au centre de la ville et en particulier dans le secteur Vieille-Ile – Gare. Elles constituent autant d'opportunités précieuses et de promesses pour un nouveau développement, maîtrisé et réfléchi. Ce sont aussi autant d'occasions de développer la ville de la proximité, en apportant un nouveau développement à ce coeur de ville, en rupture avec le développement étalé des dernières décennies. Dans cette optique, le coeur de ville doit fonctionner de manière optimale et se défaire au maximum des circula-tions de transit, y compris internes à la ville.

Cette compacité s'appuie également sur la réalisation d'un réseau d'espaces de na-ture et de récréation de proximité qui donne aux habitants les espaces de respira-tion qui leur sont nécessaires. La qualité donnée à toute opération et tout aménagement est le complément indispensable du parti pris d'intensification ur-baine.

Haguenau s'inscrit dans une démarche systématique d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables, et aménage son cadre réglementaire pour encourager les bonnes pratiques.

Réduire l'impact environnemental signifie aussi privilégier des circuits de produc-tion dits « courts » au profit d'une agriculture raisonnée ou de la valorisation de la ressource bois de la forêt de Haguenau. De nombreux projets viennent décliner cette approche : chaufferie bois, préservation d'espaces dédiés à l'agriculture, prise en compte des besoins des exploitations agricoles, organisation de marchés, ac-tions de communication, etc.

III. LES ZONES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE TOUCHÉES DE MANIÈRE NOTABLE¹

La commune de Haguenau ayant des contraintes environnementales particulièrement fortes, les **zones susceptibles d'être touchées de manière notable** par la mise en oeuvre du plan ont été identifiées au fur et à mesure de l'élaboration du projet. Il s'agit des zones retenues de moindre impact environnemental sur lesquelles le projet prévoit d'organiser son développement. L'état initial de l'environnement s'est ainsi vu complété par des études plus fines du fonctionnement écologique de ces zones afin de mieux apprécier leurs enjeux de préservation.

La concentration des zones de développement économique sur le territoire est susceptible d'avoir des incidences notables sur les zones diagnostiquées comme sensibles du point de vue de l'écologie. Il s'agit des sites de la « **Sandlach** », de « **Soufflenheim** », du « **Taubenhof** » et de « **l'Aérodrome** ».

Par ailleurs, les autres zones d'extensions urbaines à vocation mixte à dominante résidentielle au sud de la commune (**Château Fiat**, **Missions Africaines**, **Weinumshof**, **route de Schweighouse**, **les Pins**) sont, de par leur superficie et leur localisation, susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Enfin, l'orientation du PADD du PLU visant à structurer son développement urbain et améliorer le réseau routier par une meilleure accessibilité des quartiers et des secteurs d'activités comprendra une **Voie de Liaison Sud** (VLS). Élément important dans le développement de la ville de Haguenau, la réalisation à terme de cette liaison est susceptible d'avoir une incidence notable sur les secteurs concernés, pouvant impacter les milieux écologiques des zones traversées. *A contrario*, à travers ce projet, elle est susceptible de toucher de façon positive notable le centre de Haguenau en matière de qualité de l'air, en écartant le trafic de transit du centre-ville.

D'autres sites de renouvellement ou de densification sont prévus, de moindre incidence. Ils correspondent à des secteurs de dimension plus modeste ou à de petites friches localisées en périphérie de la ville et constituent des « tranches » d'urbanisation supplémentaires au cœur des tissus existants (friche militaire du quartier Thurot, rue des Potiers, lisière nord à l'est de la route de Woerth, l'avenue de Wissembourg...). Ils ne font pas l'objet d'une analyse spécifique puisqu'ils ne constituent pas, de par leur superficie, des « zones susceptibles d'être touchées de manière notable ».

1. Cf. Partie « Zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en oeuvre du plan »

IV . LES INCIDENCES DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN : VERS UN BILAN GLOBAL POSITIF SUR L'ENVIRONNEMENT

A) - Description de la manière dont l'évaluation a été effectuée¹

La recherche des sites d'extension urbaine sur la commune a été guidée par les orientations du SCoTAN. Haguenau est la deuxième ville du département par son poids démographique et économique et est identifiée comme l'un des deux centres urbains de l'agglomération haguénovienne, ayant vocation à se développer dans les prochaines années pour accueillir à la fois logements, activités et équipements, de façon à répondre aux attentes vis-à-vis de ce niveau de l'armature urbaine.

Cherchant un bilan global positif du projet PLU sur l'environnement, la ville de Haguenau a souhaité mettre en oeuvre tous les outils à sa disposition pour construire un projet large de valorisation de l'environnement sur l'ensemble de son ban communal. Une série d'études naturalistes a été commanditée dans le cadre PLU, mais aussi du Plan de Mise en Valeur de l'Environnement pour augmenter les connaissances des écosystèmes présents sur la commune. Le PLU a ainsi été alimenté et enrichi des études naturalistes existantes, a repris et intégré des réflexions menées dans le cadre du PMVE. Des investigations de terrains complémentaires et des études écologiques commanditées tout au long de l'élaboration du PLU ont été intégrées à la démarche (zones humides ordinaires...).

L'évaluation environnementale du PLU de Haguenau a été conçue comme un outil d'aide à la décision. Tout projet ayant une incidence sur l'environnement, elle permet aux acteurs de trouver l'équilibre entre préservation de l'environnement et développement de leur territoire. Intégrée dès le début du processus, l'évaluation environnementale du PLU a permis d'anticiper les incidences potentielles et prévisibles du plan sur l'environnement. Les préconisations issues des études environnementales ont permis de réinterroger ou de préciser les choix du projet de PLU.

Faisant l'objet d'une démarche partenariale, l'évaluation environnementale a permis par ailleurs d'identifier et d'intégrer les enjeux soulevés d'une part par les services de l'Etat, et d'autre part par les associations naturalistes et la société civile, sollicités et associés à la démarche.

1. Cf. Partie « Description de la manière dont l'évaluation a été effectuée »

B) - Les incidences notables prévisibles¹

Comme tout projet de développement, la mise en oeuvre du PLU de Haguenau a des **incidences notables prévisibles, positives et négatives, sur l'environnement**. L'implication des associations et de l'Etat tout au long de l'élaboration du projet a permis d'adopter des mesures adaptées pour atteindre un bilan global positif du projet sur l'environnement.

Particulièrement au regard des grands enjeux des lois Grenelle, l'analyse de ces incidences fait ressortir que...

... Le PLU joue un rôle majeur en matière de lutte contre l'étalement urbain à l'échelle du département et de modération de la consommation de l'espace :

Le développement d'une offre importante de logements et le renforcement des zones d'emplois sur le centre urbain de Haguenau permet de renforcer le rôle de pôle d'équilibre et de développement de la commune dans l'Alsace du Nord. L'inscription du développement de la Ville dans une approche globale visant à concentrer le développement permet de modérer l'urbanisation sur d'autres parties du territoire de l'Alsace du Nord. La sensibilité paysagère et environnementale du territoire est globalement mieux préservée et la concentration du développement sur Haguenau évite ainsi une dispersion accrue de la consommation foncière.

A l'échelle de la commune, l'accueil du développement se fait prioritairement sur des espaces déjà urbanisés. Le renouvellement urbain est accompagné et la reconversion des friches est favorisée (quartier Thurot, Vieille Île/gare...).

Le seul renouvellement urbain n'étant pas en mesure d'absorber la totalité de la croissance pour les années à venir, des extensions sont prévues dans l'esprit de conforter et de densifier les quartiers existants en limitant l'accroissement de la tache urbaine. La recherche de densité garantit une optimisation du foncier dans le tissu existant et dans les nouvelles opérations.

Ce développement implique une consommation foncière locale résiduelle d'espaces naturels et agricoles nécessitée pour accueillir logements et zones d'activités futurs. Les sols les plus fertiles et les milieux écologiques les plus sensibles sont toutefois pérennisés.

... Le PLU prend acte des risques d'amplification des risques naturels et prend des mesures en matière d'adaptation au changement climatique :

La zone inondable et les champs d'expansion des crues naturels de la Moder sont protégés de l'urbanisation. Le fonctionnement hydraulique du territoire est préservé, voire amélioré par la préservation du réseau de fossés, et une marge de recul vis-à-vis de tous les cours d'eau et fossés est garantie. Les ripisylves sont aussi maintenues et renforcées, augmentant ainsi les capacités d'absorption de l'eau.

L'exposition des populations aux risques d'inondation et la pression sur le réseau d'assainissement liée aux nouveaux habitants et activités sont diminuées à travers les réglementations dans le tissu existant : maintien de la place de l'eau dans l'aménagement des secteurs d'extension urbaine, gestion des eaux pluviales au plus près du cycle naturel en favorisant l'infiltration et la perméabilité des sols notamment.

1. Cf. Parties «Évaluation des incidences de la mise en oeuvre du plan sur l'environnement et les mesures envisagées» et «Zoom sur les incidences de l'adoption du plan sur la protection des sites Natura 2000»

Le PLU anticipe également les risques d'inconfort liés aux épisodes de forte chaleur en préservant en coeurs d'îlots des espaces de nature en ville tels que cheminement plantés, espaces boisés classés et en associant aux nouvelles formes d'habitat des espaces de respiration et de gestion de l'eau. Les énergies renouvelables et les économies d'énergie sont aussi favorisées.

... Le PLU maîtrise à son niveau l'augmentation de la production de GES liés aux déplacements voiture et lutte contre le changement climatique :

La densité urbaine est favorisée aux abords des grands axes existants et futurs ainsi qu'aux abords des dessertes ferroviaires. Le potentiel de développement à long terme du pôle gare est préservé et son renforcement est encouragé. La recherche de densité anticipe et facilite l'accueil de transports en commun ainsi que l'utilisation du vélo et de la marche à pied sur les voies existantes et futures.

La maîtrise des déplacements voiture est assurée, et passe par :

- l'offre d'une alternative crédible à la voiture,
- la minimisation des distances à parcourir pour répondre aux besoins des ménages,
- la pression raisonnée sur le stationnement voiture,
- l'écartement du trafic de transit du centre-ville par la mise en place de la Voie de Liaison Sud.

La recherche de densité et la valorisation des éléments boisés favorisent par ailleurs la maîtrise de la production de gaz à effet de serre et celle de l'exposition des populations à la pollution de l'air.

... Le PLU agit pour la préservation de la biodiversité et la remise en bon état des conti-nuités écologiques, à trois niveaux :

Les sites Natura 2000 sont exclus des zones d'urbanisation future. La fonctionnalité des autres milieux à fort intérêt écologique (zones humides ordinaires à enjeu fort et moyen, espaces boisés, prairies sèches) est globalement maintenue, voire renforcée.

Les conditions de maintien des espèces sensibles d'intérêt national et communautaire sont réunies par la préservation des noyaux de population (Armérie, chiropères, papillons).

Le fonctionnement de corridor écologique global du territoire est préservé et amélioré. Les dynamiques de populations (batraciens et autres espèces inféodées aux milieux humides, espèces des milieux thermophiles) sont protégées et améliorées. Une trame verte fonctionnelle (en intra-urbain également) est maintenue et restaurée, assurant un lien entre les réservoirs via des corridors de déplacement.

Le développement prévu pour la commune implique une consommation foncière locale résiduelle d'espaces naturels et agricoles nécessaire pour accueillir logements et zones d'activités futures, sans toutefois porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 présents sur le territoire, aux milieux écologiques à forts enjeux, ni à la fonctionnalité de réservoir biologique des massifs forestiers.

V . EXPLICATION DES CHOIX RETENUS¹

Le rapport de présentation détaille longuement les motivations de chacun des axes du PADD, de chaque orientation d'aménagement et de chacune des règles du PLU, en explicitant les motivations du découpage en zones. Résumer plusieurs centaines de pages en quelques lignes est l'assurance de laisser de côté plein de motifs importants que le lecteur pourra trouver dans ce rapport.

Le PADD a beaucoup basé ses choix sur trois grands motifs :

- **assurer le développement de Haguenau pour répondre aux besoins de la population et éviter que cette population ne se reporte ailleurs**, que ce soit pour se loger, travailler, se distraire ou consommer. C'est le projet que formule le SCo-TAN pour le coeur de l'agglomération : l'évaluation environnementale du schéma de cohérence territoriale a montré que ce développement était mieux pour l'environnement à Haguenau qu'ailleurs.
- **Haguenau est une ville-clairière où les milieux et les espèces protégées sont lé-gion**. Il fallait donc impérativement trouver les moyens de prendre en compte et d'assurer la préservation de ces enjeux environnementaux, aux côtés des enjeux plus classiques du développement urbain. Cette volonté explicite de nombreux choix des documents du PLU, de la suppression de centaines d'hectares de zones d'extension aux choix de normes pour la marge de recul applicable aux quartiers pavillonnaires.
- **le développement économique est la clef du développement**, en assurant richesses et possibilités d'agir aux collectivités comme aux ménages ou aux entreprises. Sans hiérarchie au regard des deux premiers, cette volonté devait pouvoir trouver des réponses dans le PLU et elle explique beaucoup de choix effectués.

VI . SYNTHÈSE DES GRANDES ÉTAPES DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

A titre d'exemple, et pour faciliter la compréhension de la méthode, le tableau ci-avant² reprend les grandes étapes de l'évaluation pour une zone d'extension à vocation d'activités.

Il explique la manière dont les choix ont été réalisés et dont les résultats des études environnementales et les propositions faites ont été prises en compte dans le projet. Cette méthode a été appliquée à **l'ensemble des zones ouvertes** à l'urbanisation (zones à vocation d'activités, d'habitat et mixte) en fonction des études et données naturalistes disponibles.

Certains éléments de réduction ou de compensation identifiés lors de l'évaluation ne relèvent pas de la procédure PLU et ne peuvent donc pas être inscrits ou pris en charge dans le document d'urbanisme : c'est le cas notamment de mesures de gestion ou de partenariats intégrées dans le PMVE.

1. Cf. rapport de présentation : chapitres relatifs aux motivations des choix retenus pour établir le PADD, les orientations d'aménagement, le règlement écrit et le plan de zonage.

2. Cf. Partie VIII du présent rapport